

---

## UFR Culture et communication

---

### Master 2 Industries culturelles

Le Master 2 Industries culturelles comprend trois parcours : « Industrie de la musique : production, organisation, communication Médias internationaux », « Communication pour l'audiovisuel », « Plateformes numériques, création et innovation »

### Consignes à respecter pour le/les projet/s de mémoire à joindre au dossier de candidature :

Si vous postulez à plusieurs spécialisations, vous devez faire un projet de mémoire par spécialisation.

Un document rédigé en langue française d'environ quatre pages, présentant clairement votre projet de mémoire de M2. Ce document, dont l'examen par la Commission d'admission est déterminant, devra répondre aux exigences suivantes :

- a. Il comprend une page de présentation comportant : – vos nom et prénom ; – la mention « Master Industries Culturelles », suivie de la mention du parcours désiré; – le titre (provisoire) de votre mémoire ;
- b. Il situe clairement votre projet dans le Parcours auquel vous candidatez;
- c. Il spécifie les objets, processus, acteurs, terrain et problématique que vous souhaitez étudier dans votre mémoire ;
- d. Le mémoire de M2 s'articule autour d'une problématique, que vous devez clairement définir dans ce document en veillant notamment à :
  - Mentionner les principales hypothèses auxquelles votre travail cherche à répondre par une enquête ;
  - Proposer une bibliographie comportant au moins cinq références maîtrisées (ouvrages et/ou articles scientifiques), témoignant d'une connaissance de l'objet, ainsi que de l'appareil théorique et notionnel auquel celui-ci se rattache.
- e. Il est essentiel d'éviter les généralités et les clichés par exemple sur les technologies numériques, sur l'audiovisuel, sur les industries culturelles et créatives, etc.

